

ASSEMBLÉE NATIONALE21 novembre 2024

INSTAURER UN MORATOIRE SUR LES PROJETS ROUTIERS ET AUTOROUTIERS - (N°
417)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4

présenté par
Mme Stambach-Terrenoir

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 1, après le mot :

« aménagements »,

insérer les mots :

« de routes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.